



Centre d'Études  
Interdisciplinaires  
des Faits Religieux



**VENDREDI 15 JANVIER 2010**

**Colloque - Salle de conférence du site CNRS Pouchet, 59/61 rue Pouchet, 75 017 Paris**

***QUELLE RÉGULATION POUR LES NOUVEAUX MOUVEMENTS RELIGIEUX  
ET LES DÉRIVES SECTAIRES DANS L'UNION EUROPÉENNE ?***

**PROGRAMME**

***Introduction***

- 9h30 – 9h35 : Accueil et ouverture : **Nathalie LUCA**, (Centre d'Études Interdisciplinaires des Faits Religieux – EHESS/CNRS)
- 9h35 - 09h45 : **Jean-Paul WILLAIME** : (Directeur de l'Institut Européen en Sciences des Religions, directeur d'étude à l'EPHE) : « Europe et religion »
- 09h45 - 09h55 : **Nathalie LUCA** : « L'Europe face aux sectes » (CEIFR)
- 09h55 - 10h15 : **Louis-Léon CHRISTIANS**, (professeur, chaire de Droit et religion, Université catholique de Louvain), « Quelles contraintes juridiques européennes pour la régulation des mouvements religieux contestés ? »

***Première session : Le modèle français***

- 10h15 – 10h20 : Introduction par le président de session : **Patrice ROLLAND** (Professeur, Université Paris XII – Saint-Maur)
- 10h20-10h40 : **Bertrand GAUME**, (Chef du bureau central des cultes) : « la liberté religieuse et ses limites posées, par la loi et par la jurisprudence » (sous réserve de confirmation)
- 10h40-11h00 : **Amélie CLADIÈRE**, (Secrétaire générale de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires), « Le rôle de la MIVILUDES »
- 11h00-11h30 : Discussion

**11h30 – 12h00 : pause**

***Deuxième session : Le modèle belge***

- 12h00 - 12h05 : Introduction de la session par le président : **Jean-Paul WILLAIME** (IESR, EPHE).
- 12h05 - 12h25 : **Eric BRASSEUR**, (Directeur du centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, Belgique), « Le CIAOSN : pas de grille de lecture préalable »
- 12h25 - 12h55 : Discussion

**12h55 - 14h00 : Déjeuner**

***Troisième session : Le modèle suisse***

- 14h00 – 14h05 : Introduction par le président de session : **Anne-Sophie LAMINE**, (Professeure, Université de Strasbourg, Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe)
- 14h05 -14h25 : **François BELLANGER**, (Président du conseil de fondation du centre d'information sur les croyances, Suisse) : « La mission du centre d'information sur les croyances »
- 14h25 - 14h45 : **Brigitte KNOBEL**, (Directrice du centre d'information sur les croyances) : « Présentation du CIC, Suisse : l'information sur les mouvements religieux controversés dans le contexte suisse de neutralité confessionnelle »
- 14h45 - 15h15 : Discussion

### ***Quatrième session: La Grande-Bretagne***

15h15 - 15h20 : Introduction par le président de session : **Nathalie LUCA**

15h20 - 15h40 : **Eileen BARKER** (fondatrice d'Inform, Information Network Focus on Religious Movements, London school of Economics) : "A British 'Cult-Watching' Group"

15h40 - 16h00 : Discussion

**Pause: 16h00 – 16h30**

### ***Cinquième session : Espagne et Italie, pays sans centre de prévention ou d'information spécifique***

16h30-16h35 : Introduction par le président de session : **Jean BAUBÉROT** (directeur d'études émérite, EPHE)

16h35-16h55 : **Marco VENTURA**, (Professeur à l'Université de Sienne) : « Les nouveaux mouvements religieux dans la nouvelle Italie chrétienne »

16h55 - 17h15 : Ministère de l'intérieur, Italie (sous réserve de confirmation)

17h15 - 17h35 : **Juan Ferreiro GALGUERA**, (Sous-directeur général de la coordination et de la promotion de la liberté religieuse, Espagne), « L'attitude de l'Espagne ».

17h35 - 18h05 : Discussion

### ***Conclusion générale***

**Jean BAUBÉROT** : 18h05 – 18h15

**18h15 : Cocktail**

## **PROBLÉMATIQUE ET CADRE DU COLLOQUE**

Depuis les années 1960, le développement continu de nouveaux mouvements religieux, en tout point distincts des cultes historiquement présents sur le sol européen, pose un véritable défi aux instances administratives des pays de l'Union Européenne qui ont en charge leur gestion. Le Conseil de l'Europe et le Parlement européen se sont d'ailleurs saisis de ce dossier complexe à plusieurs occasions. Il y a eu, dans les années 1980, un consensus quant à l'attention particulière qu'il fallait porter aux problèmes éventuels engendrés par certains de ces mouvements. Depuis, des divergences de traitement ont été observées entre plusieurs pays. Elles se retrouvent jusque dans le choix de l'appellation retenue : le terme de « secte » a en effet pu susciter une vive polémique. Des différences d'appréhension et de gestion de ces nouveaux mouvements religieux sont perceptibles entre les États du Nord et de l'Est, mais également dans l'ensemble de l'Europe Occidentale.

Ce colloque s'inscrit dans le cadre d'un projet financé par l'Agence Nationale de la Recherche intitulé « La pluralité religieuse enjeu de conflits : de la concurrence des mémoires aux nouveaux usages des identités » (CONFLIREL), porté par le Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe, de l'Université de Strasbourg (Anne-Sophie Lamine) en collaboration avec le Centre Études Interdisciplinaires des Faits Religieux, de l'École des Hautes Études de Sciences Sociales (Nathalie Luca) et l'Institut des Sciences Sociales du Politique de l'École Normale Supérieure de Cachan (Claire de Galembert).

Il a pour objet de saisir les réalités des pratiques administratives mises en œuvre par les hauts fonctionnaires en charge de ces questions, dans les États. Il n'existe pas nécessairement, dans chaque pays, d'instance administrative chargée de la surveillance ou du suivi de ces mouvements, mais ils font néanmoins partout l'objet de rapports ou de décisions spécifiques. Pourquoi certains gouvernements estiment-ils nécessaires de mettre en place des structures particulières pour traiter de ces questions quand d'autres préfèrent gérer ces mouvements à l'intérieur des structures administratives préexistantes ? Quels sont les caractères communs à ces administrations concernant l'attention qu'elles portent à ce phénomène ? Sur quoi reposent les différences ? Peut-on envisager une coordination ou des actions communes, dans le cadre de l'Union Européenne ? En invitant des sociologues, des juristes, des anthropologues ainsi que des hauts fonctionnaires de différents pays européens au fait de ces questions, ce colloque voudrait aider à mieux comprendre les enjeux et les difficultés que pose la gestion administrative de tels mouvements tant au niveau national que dans les instances européennes. Il sera l'occasion de renouveler en profondeur un objet de recherche qui ne peut avancer sans un échange entre ceux qui ont en charge la gestion de ces phénomènes de recomposition hétérogène du croire et les spécialistes scientifiques qui ont pour mission de les étudier.

***Entrée libre ; inscription préalable nécessaire par mel avant le 14 janvier 2010***  
***Informations et inscriptions : [nathalie.luca@ehess.fr](mailto:nathalie.luca@ehess.fr) ou [anne-sophie.lamine@misha.fr](mailto:anne-sophie.lamine@misha.fr)***